

Animateur loisirs tourisme

RNCP35155 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	42623
Code(s) ROME	G1203, G1205, G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	16/12/2020
Date d'échéance	16/12/2023

Certificateur(s)

KLAXON ROUGE · SIRET : 49089646100020

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les animations présentées dans les clubs et villages de vacances, parcs de loisirs ou évènementiels, tant sur le plan des animations de journée, du club-enfants ou des soirées nécessitent des capacités et compétences professionnelles pour les animateurs qui intègrent les équipes.

La progression des concepts de service et de satisfaction auprès des clients a conduit les entreprises des secteurs d'activités concernés à renforcer leur gamme de prestations et la diversification des contenus proposés.

Les animateurs doivent être sportifs, avoir une bonne culture générale, connaître les règles de sécurité en vigueur dans la profession, savoir danser, chanter, avoir un excellent relationnel.

En réponse à la demande des professionnels : tours opérateurs, hôtellerie de plein-air, parcs de loisirs, tourisme associatif, CSE d'entreprises ; l'école Klaxon Rouge atteste les compétences nécessaires à ce métier à travers une certification professionnelle.

ACTIVITÉS VISÉES

- Accueillir les vacanciers
- Faire la promotion des activités de la structure
- Animer des tournois sportifs et activités ludiques
- Animer un Mini Club
- Animer des journées à thèmes
- Animer et jouer dans les spectacles
- Animer, présenter différentes soirées à thèmes

En contact permanent avec le responsable d'animation, l'animateur doit faire preuve de polyvalence pour s'adapter aux différents publics et mettre en œuvre des activités très diverses.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

·

Identifier et s'adapter aux différents types de clientèle en répondant à leurs besoins spécifiques.

- Veiller à la sécurité des biens et des personnes.
- Promouvoir ses activités.
- S'exprimer clairement au micro face aux différents publics.
- Animer des activités adaptées au public et au lieu.
- Animer des tournois sportifs et des activités ludiques.

- Concevoir des activités ludiques tout public.
- Expliquer les règles du jeu, fournir le matériel adapté.
- Animer des activités du mini-club ou du club-ado.
- Organiser un tournoi sportif.
- Créer des fiches d'activités.
- Participer aux spectacles
- Apprendre un texte
- Jouer un rôle
- Danser une chorégraphie
- Maîtriser les notions artistiques nécessaires : Maquillage et chorégraphie
- Créer et animer des soirées à thèmes
- Animer une soirée dansante
- Danser les danses de salon (Valse, tango, paso)
- Mettre en place le matériel adapté

Blocs de compétences

RNCP35155BC01 — Animation de journée

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier et s'adapter aux différents types de clientèle en répondant à leurs besoins spécifiques.
- Veiller à la sécurité des biens et des personnes.
- Promouvoir ses activités.
- S'exprimer clairement au micro face aux différents publics.
- Animer des activités adaptées au public et au lieu.
- Animer des tournois sportifs et des activités ludiques.
- Concevoir des activités ludiques tout public.
- Expliquer les règles du jeu, fournir le matériel adapté.
- Animer des activités du mini-club ou du club-ado.
- Organiser un tournoi sportif.
- Créer des fiches d'activités.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations pratiques

Evaluations en entreprise

RNCP35155BC02 — Animation de soirée

LISTE DE COMPÉTENCES

- Participer aux spectacles
- Apprendre un texte
- Jouer un rôle
- Danser une chorégraphie
- Maîtriser les notions artistiques nécessaires : Maquillage et chorégraphie
- Créer et animer des soirées à thèmes
- Animer une soirée dansante
- Danser les danses de salon (Valse, tango, paso)
- Mettre en place le matériel adapté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations pratiques

Evaluations en entreprise

Jury

Il évalue les prestations attendues en fin de formation : maquillage, se produire sur scène et le rapport de fin de formation présenté par chaque candidat.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier s'exerce dans les villages de vacances, les villages clubs, l'hôtellerie de plein air , les parcs de loisirs, les compagnies maritimes de croisières, les salles de spectacles.

Les structures sont de tailles très variables puisque leur capacité d'accueil peut aller de 50 à plus de 3500 clients. L'animateur peut intégrer une équipe de 2 à 30 personnes.

Le grand nombre d'établissements employeurs, la taille très variable des structures, les différences de clientèle permettent un grand choix de postes adaptés aux affinités particulières de chacun, dans le cadre de différentes conventions collectives :

- 1. CC 3061 Agence de voyages et de tourisme (Tours Opérateurs)
- 2. CC 3151 Tourisme social et familial
- 3. CC 3271 Hôtellerie de plein air
- 4.

CC 3275 Parc de loisirs CC 3246 Animation

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur
de club de vacances
Animateur de villages de vacances
Animateur polyvalent
Animateur / présentateur
Animateur – agent d'accueil

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Etant donné que l'animateur peut être amené à exercer ses fonctions en mini-club, l'article R227-12 du code de l'action sociale et des familles, indique des dispositions concernant l'encadrement de mineurs :

« Les fonctions d'animation en séjours de vacances et en accueils de loisirs sont exercées :

1° Par les titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification figurant sur une liste pouvant tenir compte de la durée de l'accueil, du nombre et de l'âge des mineurs. Cette liste est arrêtée par le ministre chargé de la jeunesse après avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse institué par ledécret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016

2° Par les agents de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou des cadres d'emploi dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la jeunesse et des ministres dont ils relèvent ;

3° Par les personnes qui, dans le cadre de la préparation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de l'un des diplômes ou titres figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa, effectuent un stage pratique ou une période de formation ;

4° A titre subsidiaire, par des personnes autres que celles mentionnées aux alinéas précédents.

Le nombre des personnes mentionnées aux 1° et 2° ne peut être inférieur à la moitié de l'effectif requis. Celui des personnes mentionnées au 4° ne peut être supérieur à 20 % dudit effectif, ou à une personne lorsque cet effectif est de trois ou quatre.

Pour participer à l'animation d'un mini-club, il est nécessaire d'être titulaire du BAFA lorsque l'effectif d'animateurs est inférieur à trois (cf. paragraphe ci-dessus).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 580 €

Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	75 391
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	63 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Niveau 4.

Le candidat doit avoir une forte motivation, une bonne culture générale et une bonne condition physique. Il doit être autonome, avoir un bon relationnel et une aptitude à vivre en collectivité. Tout apport complémentaire, expérience dans l'animation (BAFA, animateur d'une structure associative) et dans un domaine artistique (théâtre, chant, danse, pratique d'un instrument de musique) ou sportif est un atout majeur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Deux représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés.

Le Directeur de Klaxon Rouge et le référent de la formation.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 837 €
Selon la branche	7 170 € – 8 174 €
Prise en charge	Branches concernées
7 837 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 174 €	CPNEF des organismes de tourisme
8 173 €	CPNEFP hôtellerie de plein air
7 830 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
7 170 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	16/12/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	21	0	100 %	90 %
2018	20	0	100 %	72 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP20340, RNCP16082, RNCP7462, RNCP4565

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38916

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.klaxonrouge.com/formation/animateur-loisirs-tourisme/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35155/>